

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Cours d'état-major de la Gendarmerie: 100 % pour la promotion "Faustin Boukoubi"

Y.F.I
Libreville/Gabon

APRES 5 mois passés aux cours d'état-major de la Gendarmerie nationale d'Owendo, les trente et un (31) stagiaires dont deux personnels féminins, pour la plupart des capitaines, vont regagner leurs différents corps. D'où la cérémonie de fin de stage, en présence du ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, mercredi, à l'École nationale de gendarmerie. Cette 13e promotion, baptisée "Faustin Boukoubi", du nom de l'actuel président de l'Assemblée nationale a réalisé un 100 %. En atteste les moyennes oscillant entre 13,20 et 16,27/20. En dépit des restrictions

imposées par la pandémie de Covid-19, les élèves officiers ont eu droit à des enseignements aussi divers que riches dont les politiques publiques de sécurité et le leadership d'un officier d'état-major durant les vingt et une semaines de formation. Peu avant la remise de diplômes, la promotion "Faustin Boukoubi" a soutenu un mémoire de fin de formation dont le thème a porté sur "L'Afrique face à la pandémie de Covid-19 : le cas du Gabon". Non sans apporter des recommandations pour lutter davantage et efficacement contre le "tueur invisible". Tout comme le patron de la "Défense nationale", le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, par ailleurs parrain de

la promotion, a exhorté ses filleuls à cultiver tout au long de leur carrière les valeurs acquises lors de la formation. En guise de cadeau, ce dernier a offert à chaque impétrant un ordinateur portable.



Photo: DR

Espace urbain: 48 heures pour libérer la voie publique

R.H.A
Libreville/Gabon

LES espaces publics anarchiquement occupés seront libérés dans les tout prochains jours. L'annonce a été faite hier à travers une note émanant du gouvernement qui souhaite lutter contre l'occupation anarchique du domaine public par certains particuliers et opérateurs économiques. L'équipe de Rose Christiane Ossouka Raponda entend initier là une "opération de restauration de la voie publique, des accotements et des terre-pleins centraux dans le Grand Libreville (Libreville, Akanda,



Photo: AEE

Les commerçants exposant leurs marchandises sur la voie publique sont concernés par la circulaire gouvernementale.

Owendo et Ntoundou)". Les contrevenants ont un délai de 48 heures à compter de la publication dudit communiqué pour libérer les artères concernées, précise la note gouvernementale.




AVIS AU PUBLIC

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances (FGCA) portent à la connaissance du public des dispositions portant Code des Assurances relatives au paiement de la prime.

«Il est interdit, conformément à l'article 13 du Code CIMA, à une société d'assurance de souscrire un contrat ou de remettre une attestation d'assurance à un souscripteur ou un assuré sans le paiement de la prime correspondante.

La seule dérogation de cette décision concerne les primes d'un montant supérieur à quatre-vingt (80) fois le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.

Cette exception prévoit un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la prise d'effet du contrat, avec un engagement écrit du souscripteur de payer la prime avant l'expiration de ce délai.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux, sociétés de courtage et autres) sont interdits d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme de un (1) million de F.CFA par police ni aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.»

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances attirent l'attention des assurés et souscripteurs, notamment de la branche automobile, sur les désagréments et autres contentieux pouvant découler du non-respect de cette décision, car l'absence de paiement de la prime à l'assureur entraîne la non-assurance.

Elles appellent à la compréhension de tous, pour la bonne application de cette mesure.



Dr Andrew GWOLOOG,
PRÉSIDENT

LA FGCA

Alain Michel MASSOUSSOH


